



Les archers de l'Odon 0914003

TIR 3D

DU 19 septembre

Championnat départemental

Concours sélectif 3D pour le Championnat de France



Cette compétition aura lieu le Dimanche 19 septembre 2021 au Château de Tourmauville 12 rue des vilains à Baron sur Odon.
Coordonnées GPS latitude 49.12698 Longitude -0.496788
deux départs 9h et 14 h.

Tarifs: Chèque à l'ordre des Archers de l'Odon adultes (junior, seniors) 10€ pour un concours 15€ pour les deux parcours jeunes (cadets, minimes, benjamins) 7€ pour un concours 12€ pour les deux parcours date limite des inscriptions le 16 septembre 2021

Catégories des tireurs suivant Règlement 3D FFTA Février 2021 si changement de celui-ci au moment de la compétition application du dernier règlement en vigueur

CATEGORIE	ARC NU BB	ARC POULIES NU CO	ARC DROIT AD	ARC LIBRE TL	ARC CHASSE AC
Benjamins	Oui piquet blanc				
Minimes	Oui piquet blanc				
Cadets	Oui piquet bleu			Oui piquet bleu	
Juniors	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet rouge	Oui piquet bleu
Seniors 1	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet rouge	Oui piquet bleu
Senior 2	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet rouge	Oui piquet bleu
Senior 3	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui piquet bleu	Oui Piquet rouge	Oui piquet bleu

FOURCHETTE DE DISTANCE :

PAS ROUGE : 10 à 45m

PAS BLEU : 5 à 30m

PAS BLANC : 5 à 25 m

Benjamins, Minimes Arc nus et la Catégorie "Découvert" Piquet Blanc

Promotion de la discipline : Catégorie "PROMOTION", elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition, il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir 1mn30s

1er Départ : ouverture du greffe : 7 H 45 Rassemblement des pelotons : 8 H30. Début des tirs : 9 H Second départ :
ouverture du greffe : 13h Rassemblement des pelotons : 13h45 Départs simultanés .Début des tirs : 14h Retour des
feuilles de marques avant 17h30.

Les pelotons devront être formés par paire selon leur catégorie ou leur couleur de pas de tir

Remise des prix vers 18h00 récompenses individuelles : aux 3 premiers de chaque catégorie

IMPORTANT

Présentation au greffe de la licence papier ou dématérialisée, avec photo ou justificatif d'identité.

Tenue correcte exigée sur le podium lors de la remise des récompenses.

Restauration sur place: un café vous sera offert pour chaque inscription

Repas : menu archers 08€ : la restauration est indépendante à notre club elle est gérée par la restauration du château il est impératif de réserver à l'avance son repas si vous le souhaitez (description du repas sur feuille d'inscription jointe a cette invitation)



Arbitre responsable de la compétition Jean-Michel REINHART



Fontaine Étoupefour

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid -19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accès aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
 Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>


 GOUVERNEMENT ÎLE-DE-FRANCE
 0 800 130 000
1614 20111

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30/09 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable

A noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation mentionnée au I est portée à deux mètres (III de l'article 1^{er} du décret n°2021-699)
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares
- Le port du masque est obligatoire pour les personnels des établissements HCR



Les archers de l'Odon

Dimanche 19 septembre 2021 **CONCOURS 3D**



Nom du club ou de la compagnie : _____

Nom du responsable : _____ Tel : _____

Date limite des inscriptions : **Judi 16 septembre 2021**

Les inscriptions sont à adresser à : Hermann **Leroy** 19 chemin de Villeneuve 14980 ROTS Portable 06 25 90 55 36 Mail : leroy.hermann@orange.fr Règlement à l'ordre de « Les Archers de L'Odon »

				MATIN	APRES MIDI	REPAS	
Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	ARME	ARME	oui	non

CHOIX POUR REPAS

Terrine ou crudités *	Saucisse frites ou Merguez frites *	Fromage	salade	teurgoule

***Mettre votre choix dans une des deux cases terrine ou crudités et saucisse ou merguez**

				MATIN	APRES MIDI	REPAS	
Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	ARME	ARME	oui	non

CHOIX POUR REPAS

Terrine ou crudités *	Saucisse frites ou Merguez frites *	Fromage	salade	teurgoule

***Mettre votre choix dans une des deux cases terrine ou crudités et saucisse ou merguez**

				MATIN	APRES MIDI	REPAS	
Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	ARME	ARME	oui	non

CHOIX POUR REPAS

Terrine ou crudités *	Saucisse frites ou Merguez frites *	Fromage	salade	teurgoule

***Mettre votre choix dans une des deux cases terrine ou crudités et saucisse ou merguez**

				MATIN	APRES MIDI	REPAS	
Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	ARME	ARME	oui	non

CHOIX POUR REPAS

Terrine ou crudités *	Saucisse frites ou Merguez frites *	Fromage	salade	teurgoule

***Mettre votre choix dans une des deux cases terrine ou crudités et saucisse ou merguez**

				MATIN	APRES MIDI	REPAS	
Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	ARME	ARME	oui	non

CHOIX POUR REPAS

Terrine ou crudités *	Saucisse frites ou Merguez frites *	Fromage	salade	teurgoule

***Mettre votre choix dans une des deux cases terrine ou crudités et saucisse ou merguez**

12 Chemin des Villains, Baron-sur-Odon, France

Latitude : 49.12698 | Longitude : -0.498788

